



MAIRIE d'ASTON
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 07 avril 2025

PRESENTS : PUJOL Alain - AUTHIER François - CANAL Nathalie - CHAPUT Maëva - DA LUZ FERNANDEZ Antoine - DA SILVA Denis - LASSALLE Jean - VAQUIÉ Anne.

Absentes et Représentées : NORMAND Marie-Claude (a donné procuration à Mr PUJOL) et CHAPUT Maeva (a donné sa procuration à Mr DA SILVA Denis)

DATE DE CONVOCATION : 03 avril 2025

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aston se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par la mairie, sous la présidence de M. PUJOL Alain, Maire.

Ouverture de la séance à 18h30.

M. DA SILVA Denis est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025
- 2 - DIVERS

1 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

07/04/2025

BUDGET PRIMITIF 2025

FONCTIONNEMENT

Dépenses		
011	Charges générales	553 379.00
012	Charges de personnel	268 000.00
014	Atténuation de produits	56 000.00
65	Gestion courante	258 610.00
66	Intérêts d'emprunts	0.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
68	Dotations aux amortissements	0.00
Total		1 136 989.00
042	Opérations ordre entre sections	0.00
023	Virement à la section d'Invest	1 049 190.78
Total		2 186 179.78

Recettes		
70	Produits des services	39 700.00
73	Impôts et taxes	38 371.00
731	Fiscalité locale	62 061.00
74	Dotations	721 565.04
75	Autres produits	105 000.00
76	Produits financiers	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00
Total		966 697.04
002	Excédent de fonctionnement	1 219 482.74
Total		2 186 179.78

INVESTISSEMENT

Dépenses		
	Déficit d'Investissement	1572.82
	Restes à réaliser	397368.81
16	Remboursement cautions	1 000.00
20	Frais études + RAR (66344.41)	40 000.00
204	SDE09	0.00
21	Travaux divers + RAR (11024.40)	288 762.68
23	Travaux en cours + RAR (320000)	800 000.00
041	Opérations patrimoniales	5 688.00
Total		1 534 392.31

Recettes		
021	Virement de la section de Ft	1 049 190.78
1068	Affectation du résultat	398 941.63
10222	FCTVA	64 571.90
13	Subventions Parc Sigureille	14 000.00
16	Encaissement cautions	1 000.00
024	Cession	1 000.00
040	Opérations transférées	0.00
040	Opérations patrimoniales	5 688.00
Total		1 534 392.31

A noter qu'un nouveau dispositif de prélèvement (DILICO) a été mis en place par l'état dans le cadre de la loi de finances 2025 imposant un effort aux collectivités pour contribuer au remboursement de la dette de l'état. Le montant de prélèvement pour Aston s'élève à 20 000 Euros

Délibération des taux :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales (Taxes Foncières Bâti et non bâti et Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires) afin d'élaborer le budget primitif de l'année 2025.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à la majorité de ses membres présents de ne pas augmenter le produit attendu.

Les taux applicables en 2025 seront donc :

- Taxe Foncière (bâti) : 33.16 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 43.47 %
- Taxe d'Habitation : 1.98 %

Vote des subventions 2025 :

- Les associations externes au village (Amicale sapeurs-pompiers, Anciens Combattants, Maison de la culture Tarascon, Restos du cœur, Anciens combattants, Vaincre la Mucoviscidose, Les gardiens de la Gleizes, Etre la ASP Ariège) :

Au total 6600 Euros ont été attribués.

-Les associations sportives externes et interne au village (Handball Club Vallée d'Ax, LAP, Ski Club de Beille) :

Au total 2300 Euros ont été attribués

Certaines associations ont demandé des subventions, mais non pas fourni le bilan 2024 et le budget prévisionnel de 2025 avec le nombre d'adhérents Astonnais(e) => Le Conseil Municipal propose de relancer les Associations en début d'année de 2026.

Une enveloppe est gardée pour les associations qui n'ont pas encore réalisé leurs demandes.

- Les associations du village :

Au total 15 300 Euros ont été attribués aux associations du village qui en ont fait la demande.

Voici le détail :

- Aston, Chemins et Patrimoine : 3000 Euros
- Aston Gym Club : 1300 Euros
- Amis des 4 vallées : 3500 Euros
- RIVA : 3500 Euros
- ACCA : 3000 Euros
- SUMAC : 1000 Euros
- Team Attelage : Pas de demande
- Comité des Fêtes => Pas encore de demande

Les associations n'ont pas toutes fait leur demande de subvention, une enveloppe est donc réservée pour les demandes qui se feront en cours d'année.

2 - DIVERS

- Mr le Maire nous informe que EDF qui exploite les usines d'Aston et de Laparan va entreprendre des travaux de sécurisation de la conduite forcée de l'usine de Laparan.

Pour permettre ces travaux, le conseil municipal doit approuver par délibération une convention de servitude avec EDF => Le Conseil Municipal approuve cette délibération.

- Mr le Maire nous informe que la passerelle de Sicard qui traverse l'Aston à la sortie du village doit être remplacée. Deux devis de deux entreprises différentes sont présentés au conseil municipal :

- Le premier devis a été élaboré par l'entreprise « Constructions St Eloi » de Colomiers, entreprise de génie métallique qui a déjà réalisé une passerelle piétonne à Mazères. Le montant du devis est de 33 182,25 Euros. Cette entreprise n'a pas besoin de couper la ligne HTA qui passe à côté lors de la pose de la passerelle.
- Le deuxième devis a été élaboré par l'entreprise « Tonnelé » situé à Tarascon/Ariège qui fabrique également des pièces en métal ; son montant est de 32 120 Euros. Cette entreprise demande à la Mairie de faire couper la ligne HTA (qui alimente les dernières maisons d'Aston en montant à Riète, les barrages, l'usine de LAPARAN et le plateau de Beille)

Après étude des deux devis, l'entreprise St-Eloi, spécialiste dans le domaine, a établi un devis très détaillé et c'est pour cela que le Conseil Municipal a souhaité travailler avec eux.

- Mr le Maire propose, suite à la demande d'un agent communal, l'achat d'une autolaveuse pour le nettoyage de la salle pluriactivités => Montant 4786,08 Euros

- Mr le Maire rappelle que le chemin du Quioulès, depuis la vanne de tête (chemin de Jojo), va être sécurisé conjointement avec EDF. Le montant des travaux s'élève pour la Mairie s'élève à 7065 Euros avec la prise en charge de l'héliportage. Les travaux seront réalisés par ACROSYS à partir de la deuxième semaine de juin.

- Concernant les travaux du remplacement des 11 HLL du camping du Pas de l'Ours, Mr le Maire nous informe qu'il ne reste que le démontage du dernier HLL. La commission travaux du conseil suit de près l'évolution du chantier.

- Nous sommes toujours, en collaboration avec le GEOC, à la recherche d'un maître-nageur => en discussion avec certains intéressés mais rien n'a été encore signé.

La séance de ce conseil municipal est levée à 19h30.

Vu pour être affiché le 13 mai 2025

Le Maire, Alain PUJOL

